



**Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de
l'Office des Nations Unies, de l'OMC et des autres
Organisations Internationales à Genève.**

N° 0001 /MPRCI-6/KS/18

La Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève, présente ses compliments au Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR) et, faisant suite à sa correspondance du 26 octobre 2017, a l'honneur de lui faire parvenir, ci-joint, les Observations du Gouvernement ivoirien sur l'existence d'éventuelles mesures discriminatoires à l'encontre des femmes rurales Abbeys dans deux villages du sud de la Côte d'Ivoire (Offa et Gouabo), relativement à leur droit à la propriété de la terre dans le cadre d'un projet financé par l'Union Européenne.

La Mission permanente sollicite la bienveillante entremise du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme pour la transmission de ce document à la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard et au Groupe de travail sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique.

La Mission permanente de la République de Côte d'Ivoire remercie le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR) de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération. *KS*



Genève, le 03 JAN. 2018

Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (OHCHR)

Genève

**COMMUNICATION CONJOINTE DES PROCEDURES SPECIALES DU CONSEIL
DES DROITS DE L'HOMME INTERPELLANT LE GOUVERNEMENT IVOIRIEN
SUR L'EXISTENCE D'EVENTUELLES MESURES DISCRIMINATOIRES A
L'EGARD DES FEMMES RURALES DANS LA REGION D'AGBOVILLE,
RELATIVEMENT A LEUR DROIT A LA PROPRIETE DE LA TERRE DANS LE
CADRE D'UN PROJET DE DELIVRANCE DE CERTIFICAT FONCIER RURAL
FINANCE PAR L'UNION EUROPEENNE**

OBSERVATIONS DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement voudrait saisir la notification de la communication conjointe des procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme sur l'existence d'éventuelles mesures discriminatoires dont auraient été victimes des femmes Abbey dans deux villages du sud du pays (Offa et Gouabo) relativement à leur droit à la propriété de la terre dans le cadre d'un projet financé par l'Union Européenne, pour réaffirmer sa volonté réelle de respecter ses engagements relatifs aux instruments juridiques internationaux et régionaux, notamment la promotion et le respect des droits de la femme.

En vertu des résolutions 28/9, 32/8, 34/9 et 15/23 du Conseil des Droits de l'Homme, la rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels ; la rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation ; la rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que le droit à la non-discrimination à cet égard et de Groupes de travail sur l'élimination à l'égard des femmes dans la législation et dans la pratique, ont adressé à la Côte d'Ivoire une communication conjointe faisant état de ce que des femmes rurales Abbey dans deux villages du sud du pays (Offa et Gouabo) auraient été victimes de mesures discriminatoires relativement à leur droit à la propriété de la terre dans le cadre d'un projet de délivrance à titre gracieux de certificats fonciers, financé par l'Union Européenne.

Il résulte de ladite communication que peu de femmes ont bénéficié de ce programme en ce sens que sur les deux cent quarante et un (241) certificats délivrés, deux cent vingt-cinq (225) ont été octroyés à des hommes, soit 93,35%, et seulement seize (16) certificats à douze (12) à des femmes, soit 6,63%. Mieux, parmi les douze (12) femmes bénéficiaires, seulement trois (3) sont des autochtones, c'est-à-dire des femmes Abbey vivant en zone rurale, soit un taux de 1,10% de femmes rurales bénéficiaires du programme, tandis que les neuf (9) autres sont des femmes vivant en zone urbaine qui avaient antérieurement acheté des parcelles à des familles rurales.

/md

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

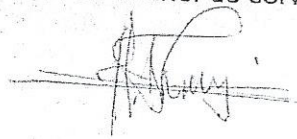
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL
ET DES SERVICES EXTERIEURS

DIRECTION REGIONALE
DE L'AGNEBY-TIASSA
AGBOVILLE

N° 391 / MINADER/DDLSE/DR-AGNT/AGBO

BILAN DES ACTIVITES DU DP4

P/ LE DIRECTEUR REGIONAL
Et P.O le chef de service P.S.SE



MOBIO DJOMO
INGENIEUR AGROECONOMISTE

Sous-préfecture	Village	Nombre de CF Total	CFI			CFC Gestionnaires désignés			Ayants droits des CFC			CFC avec des Ayants droits Femmes et Hommes			TOTAL de Femmes Bénéficiaires		
			F	H	TOTAL	F	H	TOTAL CFC	Nbre de CFC avec des Ayants droits Femmes et Hommes	Nbre de CFC avec des Ayants droits Hommes uniquement	TOTAL CFC	Nbre de Femmes	Nbre de Hommes	TOTAL	Nbre de Femmes pour CFI	Nbre de Femmes pour CFC	TOTAL
AGBOVILLE	OFFA	140	4	73	77	1	62	63	35	28	63	131	162	293	4	131	135
RUBINO	GOUABO	131	7	67	74	1	56	57	31	26	57	78	126	204	7	78	85
TOTAL DP4 AGBOVILLE		271	11	140	151	2	118	120	66	54	120	209	288	497	11	209	220

CF : Certificat Foncier

CFI : Certificat Foncier Individuel

CFC : Certificat Foncier Collectif

F : Femme

H : Homme

Nbre : Nombre

CVGFR : Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale

DT : Dossier Technique

BILAN DES ACTIVITES DU DP4 A AGBOVILLE

VILLAGE et S/P	NBRE DOSSIERS	CONSTAT DE LIMITES		PUBLICITE		APPROBATION DU CVGFR		VALIDATION			
		NBRE	SUPERFICIE	NBRE	SUPERFICIE	NBRE	SUPERFICIE	VALIDES		REJETES	
								NBRE	SUPERFICIE		
(OFFA) AGBOVILLE	259	208	3130,527	186	3002,802	177	2871,9104	140	2169,4226	13	158,9745
(GOUABO) RUBINO	194	154	2069,7869	155	1989,9685	151	1931,0891	131	1869,0079	1	13,5214
TOTAL	453	362	5200,3139	341	4992,7705	328	4802,9995	271	4038,4305	14	172,4959

PLANS DEFINITES				CF					
DT RECUS		DOSSIERS AVEC DT VALIDES		DOSSIERS AVEC DT		DOSSIERS SANS DT		TOTAL	
NBRE	SUPERFICIE	NBRE	SUPERFICIE	NBRE	SUPERFICIE	NBRE	SUPERFICIE	NBRE	SUPERFICIE
140	2345,924	122	1830,5455	119	1824,1161	21	356,1718	140	2180,2879
114	1731,9096	109	1707,0264	109	1707,0264	22	167,6007	131	1874,6271
254	4077,8336	231	3537,5719	228	3531,1425	43	523,7725	271	4054,915

SOMMAIRE

I-CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS.....	2
I.1- Pour la délimitation des territoires des villages	2
I.2 - Pour la Délimitation des parcelles	3
II-ACTIVITES DEJA REALISEES.....	3
II-1-Activités continues.....	3
II-2- Activités ponctuelles déjà réalisées.....	3
III- RESULTATS DEJA OBTENUS.....	6
III.1- Pour l'activité de délimitation des parcelles.....	6
III.2 - Pour l'activité de délimitation des territoires.....	7
IV- LES SUCCES ET LES DEFIS DE LA MISSION.....	7
IV-1- les succès.....	7
IV-2- Les défis.....	7

ANNEXES

I-CONTEXTE ET JUSTIFICATIONS

Dans le cadre du projet "APPUI A LA SECURISATION DU FONCIER RURAL", la LIDHO a signé un contrat de service avec le Ministère de l'Agriculture en vue, de sensibiliser les populations des localités concernées par le projet sur les procédures de délimitation des territoires des villages et de délivrance de certificats fonciers.

Dans le cadre du contrat susvisé, la LIDHO avait pour missions principales :

- De sensibiliser, d'informer et de former les populations des cinq (05) départements concernés par le projet en vue de faciliter leur adhésion et leur implication effective dans la mise en œuvre du projet ;
- De sensibiliser et former les membres des Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale sur leurs missions et leur rôle dans le projet ;
- De recueillir les demandes de certificat foncier auprès des populations, aider ces populations à renseigner ces demandes et les déposer à la sous-préfecture pour signature.

Aux termes de ses actions :

I.1- Pour la délimitation des territoires des villages :

- Dans le département d'Abengourou,

La LIDHO devait faciliter la délimitation des territoires de douze villages à Abengourou, neuf à Amélékia, deux à Aniassué, trois à Ebilassokro, deux à Niablé, dix à Yakassé-feyassé, dix à Zaranou, soit un total de quarante huit villages.

- Dans le département d'Agnibilékrou,

La LIDHO devait faciliter la délimitation de treize villages à Agnibilékrou, sept à Akoboissué, deux à Damé, treize à Duffrebo, huit à Tangélan, soit un total de quarante trois villages.

- Dans le département d'Agboville,

La LIDHO devait faciliter la délimitation de 21 villages.

- Dans le département de Toulepleu, 24 Villages

Soit au total cent trente six (136) villages.

I.2 - Pour la Délimitation des parcelles :

Aux termes de ses activités, la LIDHO devait obtenir des populations cibles :

- A Daloa, au moins 333 demandes de CF, pour une superficie de 5000 hectares dans les trois villages pilotes.
- A Agnibilékrou, au moins 467 demandes de CF, pour une superficie de 7000 hectares dans les neuf villages pilotes.
- A Abengourou, au moins 800 demandes de CF pour une superficie de 12000 hectares dans les quatre villages pilotes.
- A Agboville, au moins 267 demandes de CF, pour une superficie de 4000 hectares dans les deux villages pilotes.

II-ACTIVITES DEJA REALISEES

La LIDHO réalise deux types d'activités : des activités continues de sensibilisation et d'information par ses agents terrains dans les cinq départements pilotes du projet et des activités ponctuelles de formation et de sensibilisation.

II-1-Activités continues

- La LIDHO a procédé par le biais de ses agents terrains à la distribution de registres, au recensement des leaders communautaires dans tous les villages concernés par les opérations de délivrance de certificat foncier et de délimitation des territoires des villages.
- Les agents terrains de la LIDHO ont sillonné les départements de Toulepleu, Daloa, Agboville, Abengourou, Agnibilékrou pour rencontrer les autorités coutumières, leaders communautaires et les membres des Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale du 20 au 26 mai 2014, pour les sensibiliser et les préparer à la venue des experts de la LIDHO sur le terrain.

Les missions de sensibilisation se poursuivent sur le terrain en coordination avec les directions départementales du Ministère de l'Agriculture dans chaque département.

II-2- Activités ponctuelles déjà réalisées

La LIDHO a prévu d'effectuer trois tournées dans les cinq départements du projet. (Une première tournée de formation et de sensibilisation des autorités coutumières, leaders communautaires, membres des Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale et toutes

les populations des localités concernées sur les procédures de délivrance du certificat foncier et de délimitation des territoires des villages. Une deuxième tournée de recadrage des activités si possible et une troisième tournée pour évaluer les résultats attendus.

- La LIDHO a organisé un séminaire de renforcement des capacités de ses quinze coordonnateurs terrains, animé par Monsieur N'CHO Xavier Edouard du ministère de l'Agriculture, le 12 Mai 2014 (voir liste de présence).
- La LIDHO a organisé un séminaire interne de mise à niveau des experts, animé par l'expert principal M.GUIGUI Véto, le 05 juin 2014.
- La LIDHO a organisé des tournées de sensibilisation, d'information et de formation dans les cinq départements couverts par le projet du 14 juin au 05 Juillet 2014 (Agboville : 14 et 15 juin 2014, Toulepleu : Du 21 au 24 Juin 2014, Daloa : Du 25 au 27 juin 2014, Abengourou : Du 30 juin au 02 juillet, Agnibilékrou : Du 03 Juillet au 05 juillet).

❖ Agboville

La formation s'est déroulée dans deux villages, à Gouabo, sous-préfecture de Rubino et Offa sous-préfecture d'Agboville. Dans les deux villages, la formation a porté sur deux modules : le premier sur la délimitation des parcelles et le second sur la délimitation des territoires des villages.

Dans le village de Gouabo, la formation a enregistré la participation de plus de cent (100) personnes et à Offa, trente quatre (34) personnes.

❖ Toulepleu

La formation a porté sur un seul module, la délimitation des territoires des villages et s'est déroulée dans trois villages différents.

Les quinze (15) villages de la sous-préfecture de **Toulepleu** concernés par le projet de délimitation des territoires des villages ont été regroupés dans deux villages centres. Le premier groupe de sept (07) villages, (Bakpahi, Diollé, Doho, Tambly, Grêpleu, Koarho, Ziouébly) a été regroupé dans le village centre de **DOHO**, le dimanche 22 juin 2014 pour recevoir la formation et la sensibilisation.

Le lundi 23 Juin, les huit (08) autres villages restant (Cèbly, Guiéllé, Seizaïbly, Toulepleu village, Ziombly, Zoguiné, Sahibli, Zoutouho) ont été regroupés à Toulepleu village pour la même formation.

Le mardi 24 juin, les neufs (09) villages de la sous-préfecture de PEHE (Dénan, Kpobli-Douozé, Pantrokin, Péhé, Bohibli, Diafibli, Glakon-Bloc, Mayoubli, Tahibli) ont été regroupés dans la sous-préfecture de PEHE pour la même formation.

Monsieur **GUIGUI Vêto**, vice-président de la LIDHO et expert principal du projet a parcouru avec les communautés, les différentes étapes de la procédure de délimitation des territoires des villages en insistant, sur le bien-fondé de l'opération, le rôle et la contribution des populations dans le succès de l'opération.

A DOHO, la séance de formation a enregistré la participation de quarante trois leaders communautaires et membres des Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale ; à Toulepleu village, cinquante neuf (59) personnes et dans la sous-préfecture de PEHE soixante- deux personnes (62).

❖ Daloa

Dans le Département de Daloa, seulement trois villages (Brakaguhé, Digbapéa et B-Koukoghé) de la sous-préfecture de Gboguhé ont été retenus pour la délimitation des parcelles et la délivrance des certificats fonciers aux populations. Dans ces trois villages, la formation n'a porté uniquement que sur la délimitation des parcelles.

A Brakaguhé, la formation a enregistré la participation de cent personnes, à Digbapéa cinquante sept personnes, à B-Koukoghé cent vingt personnes.

❖ Abengourou

La formation s'est déroulée dans quatre villages, à savoir : Aniassué, Kodjina, Djangobo et Affalikro. Dans ces quatre villages, la formation a porté sur deux modules. Le premier sur la délimitation des parcelles et le second sur la délimitation des territoires des villages.

A Kodjina, la formation a enregistré la participation de quatre vingt trois (83) personnes ; à Aniassué, cent soixante une (161) personnes ; à Djangobo quarante huit (48) personnes ; à Affalikro soixante deux (62) personnes.

❖ Agnibilékrou

La formation s'est déroulée dans deux sous-préfectures, la sous- préfecture de Duffrebo précisément dans le village de N'grah et la sous- préfecture de Damé, où sept (07) villages ont été regroupés pour suivre la formation. Dans ces villages, la formation a porté également sur deux modules ; la procédure de délimitation des territoires des villages et celle de délivrance des certificats fonciers. Dans la sous-préfecture de Damé,

la formation a enregistré la participation de vingt quatre personnes et à N'grah quarante trois personnes.

III- Résultats déjà obtenus

III.1- Pour l'activité de délimitation des parcelles

Départements	Sous-préfecture	Villages	Nombre de demande de CF	Superficies en HA	Nombre de demandes attendues	Superficie attendue en hectare
Daloa	Gboguhe	B-Koukoguhe	779	4335,56	333	5000
		Digbapea	200	2216,25		
		Brakaguhe	189	1426,3		
	Total		1168	7978,11		
Agnibilékrou	DAME	Sirikikro	NEP	NEP	467	7000 ha
		Morrékro	NEP	NEP		
		Adamakro	NEP	NEP		
		Massakro	NEP	NEP		
		Amangobo	NEP	NEP		
		Fraabo	NEP	NEP		
		Brahimankro	NEP	NEP		
		Damé	NEP			
	Duffrebo	N'grah	195	2575		
Total		195	2575			
Abengourou	Abengourou	Kodjina	165	NEP	800	12000
	Aniassué	Aniassué	253	3169		
	Niablé	Affalikro	NEP	NEP		
		Diangobo	302 dont 87 femmes et 40 non- ivoiriens	4264,16		
		Total		720		
Agboville	Agboville	Offa	217	2 550 ha	267	4000
	Rubino	Gouabo	163	4 922 ha		
	Total		380	7 472		

NEP : Non encore parvenu

III.2 - Pour l'activité de délimitation des territoires

Les populations ont été sensibilisées à Agboville, Toulepleu, Abengourou et Agnibilékrou sur la procédure de délimitation des territoires des villages.

A Toulepleu :

- Les populations des villages concernés ont déjà amorcé un dialogue pour se mettre d'accord sur leurs tronçons de limites communes.
- Certains villages sont déjà tombés d'accord sur leurs tronçons de limites communes. Il s'agit des villages de : Bohibly et Diahibly ; Mayoubli et Tahibly ; Tahibly et Bohibly.

IV- Les succès et les défis de la mission

IV-1- les succès

- La LIDHO a noté un engouement certain des populations pour le projet. Elle a bénéficié également du soutien des Préfets et Sous- préfets, des Agents du Ministère de l'Agriculture, notamment, les Commissaires-enquêteurs qui ont activement participés à toutes les séances de formation.
- Dans certains départements comme Daloa et Agboville, les résultats attendus en termes de demande de certificats fonciers et de superficies en hectare à délimiter, ont été largement dépassés.
- A Abengourou et à Agnibilékrou, les résultats sont presque atteints et seront certainement dépassés.

IV-2- Les défis

- Les critères pour la sélection des demandes de certificats fonciers ne sont pas encore bien précis, de sortes que les demandes à retenir ne sont pas encore sélectionnées. Toute chose, qui rend la sensibilisation pour le layonnage difficile. En effet, il est difficile de demander à un planteur dont la parcelle a peu de chance d'être retenue de la layonner.
- Les opérateurs techniques agréés tardent à démarrer leurs activités (constat des limites et bornage) alors que certains demandeurs ont déjà ouvert leurs layons, exemple, le village de Kodjina dans le département d'Abengourou.